

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



PROTECTOR

Date d'émission: 28.12.2022

Révision:

Page: 1/9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit: **PROTECTOR**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Catégorie d'usage principal: Concentré anti-adhérent pour la protection des tables de soudage, enrichi en inhibiteurs de corrosion.

Utilisations déconseillées: indéfini

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

GPPH S.C. K.RZEŹNIK, W.PIECHOTA

ul. Raławicka 7

39-300 Mielec

Pologne

téléphone: +48 795 022 322

e-mail: info@gpph.pl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence: 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Eye Dam. 1

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon la Réglementation (CE) N° 1272/2008

Mention d'avertissement

DANGER

Pictogramme



Substances devant figurer sur l'étiquette

Alcools, C13, ramifiés, éthoxylés

Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

Prévention

P264

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P270

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



PROTECTOR

Date d'émission: 28.12.2022

Révision:

Page: 2/9

protection des yeux/du visage.

Intervention

P301+P312

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P330

Rincer la bouche.

Stockage

--

Élimination

P501

Éliminer le contenu/réceptacle dans les conteneurs à déchets étiquetés de manière appropriée conformément aux réglementations locales.

Autre information

Étiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004):

5 % - < 15 % agents de surface non ioniques

2.3. Autres dangers

Pas de données

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances – Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	Classification 1272/2008 (CE)		%
Alcools, C13, ramifiés, éthoxylés [Isotridécanol, éthoxylé]	Index: -- CAS: 69011-36-5 EC: 500-241-6	Acute Tox. 4 Eye Dam. 1	H302 H318	10 – 15

Remarques

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16

[1] Les limites de concentration spécifiques

--

[2] Les substances pour lesquelles il existe, les valeurs limites nationales d'exposition professionnelle

[3] Les substances pour lesquelles il existe, en vertu de la législation de l'Union, des limites d'exposition sur le lieu de travail

[4] SVHC: les substances figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Inhalation

Emmener la victime à l'air libre et s'assurer qu'elle respire librement.

La garder au chaud et au calme.

Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

Consulter immédiatement un médecin.

Ne pas faire vomir.

Rincer la bouche avec de l'eau, donner à boire 0,5 verres d'eau.

Ne rien donner à avaler à une personne inconsciente.

Contact avec les yeux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



PROTECTOR

Date d'émission: 28.12.2022

Révision:

Page: 3/9

Enlever les lentilles de contact.

Laver immédiatement les yeux contaminés avec de l'eau tiède pendant 10 à 15 minutes, les paupières largement ouvertes.

Évitez les jets d'eau forts - risque de dommages à la cornée.

Appliquer un pansement stérile sur la brûlure.

Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés.

Nettoyer la peau contaminée, rincer abondamment à l'eau puis à l'eau au savon doux.

Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Au contact de la peau: douleur ou irritation, rougeur, il peut y avoir des cloques

Au contact des yeux: provoque de graves lésions des yeux

Après ingestion: douleurs abdominales, nausées

Après inhalation: irritation des voies respiratoires

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique

Des moyens doivent être disponibles sur le lieu de travail pour une assistance pré-médicale.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés

Le produit n'est pas inflammable.

Adapter les moyens d'extinction appropriés pour éteindre les incendies à proximité.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jets d'eau compactes à la surface d'un produit en combustion.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion

Des produits toxiques de décomposition thermique, du monoxyde et du dioxyde de carbone sont produits lors de la combustion.

Mélanges explosifs

Dans des conditions thermiques favorables, certains composants peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des moyens standard pour éteindre les incendies chimiques.

Les récipients exposés à une haute température doivent être refroidis avec de l'eau, et, si possible, enlevés de la zone de danger.

Utiliser de l'eau pour faire tomber les vapeurs.

Équipement de protection des pompiers

Équipement de protection complet.

Appareils respiratoires.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Prévoir une ventilation efficace. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser l'équipement de protection approprié. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Éloigner les personnes qui ne sont pas équipées d'une protection personnelle.

En cas de rejet d'une plus grande quantité de mélange, avertir les utilisateurs et ordonner aux tierces personnes de quitter la zone contaminée.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



PROTECTOR

Date d'émission: 28.12.2022

Révision:

Page: 4/9

Ne pas permettre de polluer l'environnement.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

En cas de contamination grave d'un cours d'eau, d'un réseau d'égouts ou du sol, en avise les autorités administratives et de contrôle compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Protéger les emballages endommagés.

Ventiler la zone touchée et éviter d'inhaler les vapeurs.

Ramasser mécaniquement et avec des matériaux absorbants ininflammables (par exemple, de la terre, du sable sec, de la diatomite, de la vermiculite).

Placer la masse collectée dans un conteneur de remplacement et envoyer pour élimination conformément aux réglementations locales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 8 pour les informations sur les équipements de protection individuelle

Voir section 13 pour les informations sur l'élimination

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations pour la manipulation du mélange

Prévoir une ventilation efficace.

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Éviter d'inhaler les vapeurs/les aérosols.

Dispositions générales de l'hygiène industrielle

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

Se laver soigneusement les mains après manipulation.

Remplacer les vêtements sales.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Conseils sur la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart des sources de chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'inflammation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Les locaux de stockage doivent être ventilés.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Conserver dans un endroit sec et frais.

Conserver dans l'emballage d'origine.

Protéger de la lumière du soleil, des sources d'ignition et d'inflammation.

Tenir loin de la nourriture et des aliments pour les animaux.

Ne pas stocker au dessus de : 40°C

Conserver debout

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle définies:

INRS

Dénomination	Numéro CAS	Valeur limite d'exposition professionnelle				Observations
		8h	court terme			
		ppm	mg.m ⁻³	ppm	mg.m ⁻³	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



PROTECTOR

Date d'émission: 28.12.2022

Révision:

Page: 5/9

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesure d'ordre technique

Les salles de stockage et les postes de travail doivent être ventilés efficacement.

Mesures de protection individuelle



Protection des yeux / du visage

Utiliser des lunettes de sécurité conformes à la norme EN 166.

Bouteille de lavage des yeux à l'eau claire ou douche oculaire à proximité de la zone de travail.

La protection de la peau



Protection des mains

Utiliser des gants de protection résistant aux produits chimiques conformément à la norme EN 374.

Matériau recommandé :

En cas d'exposition directe prolongée, porter des gants :

caoutchouc butyle > 0,7 mm, avec un temps de pénétration minimum de 480 min.

En cas d'exposition directe de courte durée, porter des gants :

caoutchouc nitrile / latex nitrile > 0,4 mm, avec un temps de pénétration minimum de 30 min.

Choisir le matériau des gants en fonction du temps de percée, du taux de pénétration et de la dégradation.

Il est recommandé de changer régulièrement de gants et de les remplacer immédiatement s'ils présentent des signes d'usure, de détérioration (déchirure, perforation) ou de changement d'apparence (couleur, souplesse, forme).

Utiliser une crème protectrice sur les parties du corps non protégées.

Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse dans l'environnement de travail spécifique.

La protection respiratoire

En cas de danger dû au dépassement des niveaux de vapeur admissibles du mélange dans l'air (par ex. panne de la ventilation), porter une protection respiratoire avec filtre de type A ou universel.

Contrôle de exposition de l'environnement

Ne pas jeter dans les égouts et les eaux souterraines.

Instructions générales de santé et de sécurité

Suivre de bonnes pratiques d'hygiène personnelle.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Couleur	Légèrement rouge
Odeur	Inodore
Point de fusion/point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	98°C
Inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



PROTECTOR

Date d'émission: 28.12.2022

Révision:

Page: 6/9

pH	6,0-8,0
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible
Solubilité	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité et/ou densité relative	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules	N'est pas applicable

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Dans des conditions de stockage et d'utilisation appropriées, le mélange n'est pas chimiquement réactif.

10.2. Stabilité chimique

Dans des conditions de stockage et d'utilisation appropriées, le mélange est chimiquement stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données

10.4. Conditions à éviter

Pas de données

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Les oxydes de carbone (CO, CO₂)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Alcools, C13, ramifiés, éthoxylés:

oral: LD50 > 500 mg/kg (Rat)

Conclusion/Résumé: Nocif en cas d'ingestion.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition répétée

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



PROTECTOR

Date d'émission: 28.12.2022

Révision:

Page: 7/9

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas de données

Autres informations

Pas de données

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange:

Alcools, C13, ramifiés, éthoxylés:

LC50 (pour les poissons - Pimephales promelas): 3 mg/l/96h

EC50 (pour la puce d'eau - Daphnia Magna): 1,5 mg/l/48h

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune étude n'a été menée pour le mélange.

Alcools, C13, ramifiés, éthoxylés :

OECD301D Ready Biodegradability - Test en flacon fermé - 90,1 % - Facile - 28 jours

Le tensioactif est conforme aux critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de données

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas de données

12.7. Autres effets néfastes

Pas de données

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

Les emballages usagés doivent être apportés à une entreprise agréée pour élimination ou réutilisation.

Ne pas stocker avec les déchets municipaux.

Ne pas introduire dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux usées.

Code des déchets

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

16 03 05* déchets organiques contenant des substances dangereuses

Forfait:

15 01 10* Emballages contenant des résidus ou contaminés par des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



PROTECTOR

Date d'émission: 28.12.2022

Révision:

Page: 8/9

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement	Non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission
- Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006
- Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique de ce mélange n'a pas été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans la rubrique 3

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Abbreviations and Acronyms:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

PP: Severe Marine Pollutant

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

Le produit décrit dans la fiche de données de sécurité doit être stocké et utilisé conformément aux bonnes pratiques industrielles et dans le respect de toutes les dispositions légales.

Les informations contenues dans la fiche de données de sécurité, basées sur l'état actuel des connaissances, visent à décrire le produit du point de vue de la législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement. Elles ne doivent pas être considérées comme une garantie de certaines propriétés.

Nous ne pouvons faire aucune déclaration ou garantie quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations ou la qualité ou les spécifications de tout produit, substance ou mélange dont il est question dans le présent document.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



PROTECTOR

Date d'émission: 28.12.2022

Révision:

Page: 9/9

Il incombe à l'utilisateur de créer les conditions d'une utilisation sûre du produit et il assume la responsabilité des conséquences résultant d'une mauvaise utilisation de ce produit.

Compilé par:

Przedsiębiorstwo EKOS S.C.

80-177 Gdańsk, ul. Lubczykowa 5

ekos@ekos.gda.pl

www.ekos.gda.pl